

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le onzième jour du mois de juin en l'an deux mille treize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
 Jean Lafleur
 Berchmans Dancause
 Michel Routhier
 Jean-Pierre Ducruc
 Gratien Tardif
 Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
 Vente pour taxes le 13 juin 2013
 - Procuration à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour enchérir

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

152-2013 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

153-2013 **VENTE POUR TAXES LE 13 JUIN 2013**

PROCURATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR ENCHÉRIR

ATTENDU QU'au moment des présentes un (1) immeuble du territoire de Sainte-Croix sera vendu le 13 juin prochain pour fins de taxes municipales impayées dans le délai imparti;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix peut enchérir sur un immeuble conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de désigner Mme France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en l'absence de cette dernière, M. Jacques Gauthier, maire, ou en l'absence de ces derniers, Mme Christiane Couture, directrice générale adjointe, à être présent lors de la vente dudit immeuble pour s'assurer de recouvrer de notre débiteur le dû sur un (1) immeuble, lot 3 591 234;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de désigner les personnes mentionnées au préambule pour agir et enchérir selon le cas, jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales, scolaires et les frais) sur le lot 3 591 234.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2013

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

154-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 02 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec